

Le chargement des chaises de poste a lieu sur une voie posée à gauche de la voie de départ et en dehors de la halle couverte ; le mouvement s'y fait au moyen des voies perpendiculaires et de plaques tournantes spéciales ; le déchargement a lieu presque en face, sur la voie d'arrivée.

On a aussi transporté pendant longtemps, sur le chemin d'Orléans, les caisses de diligences des entreprises de messageries sur des waggons spéciaux. Le chargement de ces caisses n'avait pas lieu dans le même endroit que celui des chaises de poste. Il se faisait dans un emplacement spécial, sur une voie latérale, au delà des trottoirs, au moyen d'appareils particuliers.

Dans l'origine, au chemin de l'Est, les voies couvertes étaient au nombre de cinq seulement, et le chargement ou le déchargement des chaises de poste ou des caisses de diligences à transporter sur waggons spéciaux avaient lieu sur des voies latérales en dehors de la gare couverte. L'administration de ce chemin a posé une sixième voie en rétrécissant les trottoirs.

Au chemin de Lyon, le nombre des voies couvertes est de six, et elles se prolongent, comme au chemin d'Orléans, de manière à servir de voies de remisage.

Au chemin de Versailles (rive gauche), dans l'ancienne gare de Paris, aujourd'hui détruite, le nombre des voies longeant les trottoirs n'était que de trois VV'V" (fig. 260) : une voie de départ, une

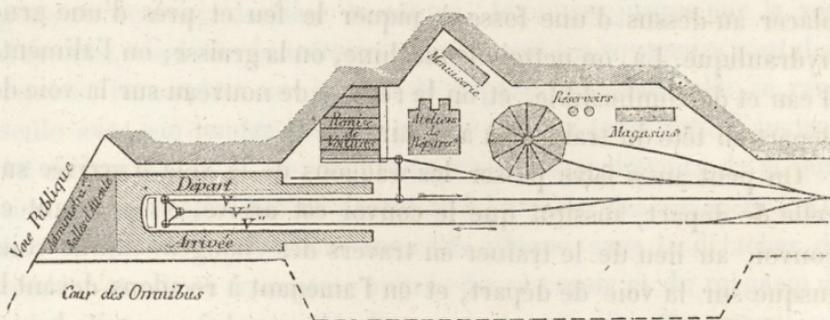


Fig. 260. — Ancienne gare du chemin de fer de Paris à Versailles, rive gauche (à Paris).

voie d'arrivée et une voie intermédiaire servant à la manœuvre des locomotives.

Au même chemin, les plaques tournantes n'étaient pas en ligne